



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 340

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 340 intitulé** « Règlement décrétant une dépense de 460 000 \$ et un emprunt de 460 000 \$ pour des travaux d'asphaltage du chemin Réal et l'aménagement d'un stationnement ».

Ledit règlement a pour objet de procéder aux travaux d'asphaltage pour la totalité du chemin Réal et à l'aménagement d'un stationnement afin de sécuriser les piétons et de faciliter la circulation des véhicules d'urgence sur le chemin Réal, tel qu'annoncé dans plan triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juin 2025, et ce, tel que requis par la Loi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public/avis-public-entree-en-vigueur-reglement-demprunt-340>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 20^{ième} jour du mois de **juin** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques